

**RAPPORT MINORITAIRE DE LA COMMISSION  
DES FINANCES DU GRAND CONSEIL**

**RELATIF AUX COMPTE DE L'ETAT DE VAUD DE L'ANNE 2011**

1. Les comptes 2011 de l'Etat de Vaud sont bénéficiaires. Le Conseil d'Etat continue à minimiser la bonne santé financière du Canton, avec un objectif politique clair, celui de ne pas ouvrir la porte à des propositions de développement des prestations de l'Etat, notamment en matière de protection de l'environnement, de mise en place d'une véritable politique publique de construction de logements à loyers modérés ou d'amélioration des conditions de travail des employé-e-s de la fonction publique.
2. Relevons d'abord que les charges sont supérieures au budget 2011 de CHF 3 mios, y compris des crédits supplémentaires non-compensés de CHF 41 mios, alors même que les revenus sont supérieurs de CHF 399.2 mios. Les résultats de fonctionnement s'élèvent à CHF 509.6 mios, avant amortissement du patrimoine administratif. Les revenus ont été à nouveau sous-estimés au budget 2011 par le gouvernement et sa majorité au Grand Conseil : un écart de CHF 399.2 mios ! L'écart est de + 6,7% sur l'ensemble des recettes fiscales, soit CHF 337,4 mios de recettes fiscales supplémentaires. La sous-estimation des recettes permet de justifier la poursuite d'une politique d'économies au détriment des prestations de services publics et à limiter les investissements nécessaires à l'amélioration, sur le court et le long terme, des conditions de vie et de travail de la très grande majorité de celles et ceux qui habitent ce canton.
3. En matière d'investissements, on doit constater que le budget n'a pas été pleinement utilisé. CHF 65,8 mios non investis en 2011, soit 22 % du budget des dépenses d'investissement. Le canton continue à mener ainsi une politique très timide d'investissements, nullement à la hauteur des besoins sociaux et écologiques de la majorité de la population. Des analyses ont montré que Vaud investit deux fois moins que la moyenne des 26 cantons, soit 3,60 francs sur 100 francs de dépenses courantes. Et cela, même s'il s'y ajoute les prêts et garanties octroyés, comme le font également d'autres cantons.  
Or, la crise économique, la plus grave depuis la deuxième guerre mondiale à l'échelle mondiale, provoque dans ce canton une augmentation de la précarité et de l'exclusion, touchant particulièrement les jeunes et les salarié-e-s âgé-e-s de plus de 50 ans. Des réponses politiques, notamment dans le domaine de la formation, de la création de places d'apprentissage ainsi que dans la mise en place d'une politique volontariste en matière de création d'emplois, dans la fonction publique comme dans le secteur privé, nécessitent au contraire un politique d'investissements beaucoup plus volontariste. Ainsi, selon le Rapport

trimestriel RI mai 2012 du DSAS, en janvier 2012, le nombre de dossiers RI actifs s'élève à 14'715, soit une augmentation de 5.1 % par rapport au mois d'octobre 2011 et 13.6 % par rapport à janvier 2011. La moyenne mensuelle de dossiers RI actifs en 2011 (13'627) est également plus élevée que la moyenne mensuelle de 2010 (12'410). L'accroissement du nombre de dossiers se poursuit en 2011, la 4<sup>ème</sup> révision de la LACI - entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2011 - contribuant de manière importante aux différences avec 2010 suite à l'arrivée de dossiers dont le droit aux indemnités chômage s'éteignait. Les 14'715 dossiers actifs en janvier 2012 concernent 24'526 personnes, 17'371 adultes et 7'155 mineurs. Environ le tiers des bénéficiaires (32 %) ont moins de 20 ans et la moitié entre 20 et 49 ans. Les proportions observées sont très similaires à celles enregistrées en octobre 2011, ainsi qu'à celles du mois de janvier 2011. La majorité des dossiers (65 %) concernent des personnes seules. Les familles monoparentales arrivent en deuxième position (18 %), avant les familles avec enfant(s) mineur(s) (10 %) et les couples sans enfant (5 %).

Dans les toutes prochaines années, une accélération brutale de la crise écologique est quasi inévitable. Les effets du réchauffement climatique sont particulièrement préoccupants, en terme d'atteintes irréversibles à l'environnement (biodiversité, catastrophes «naturelles», pollutions graves, émissions de gaz à effet de serre, notamment). Les énergies fossiles se raréfient et le pillage des ressources naturelles conduit à des impasses lourdes de conséquences du point de vue des conditions de vie. Les collectivités publiques, et le canton de Vaud en particulier, doivent, dans une telle situation de crise, mettre la priorité, sur un plan budgétaire avec des choix financiers et d'investissements à court, moyen et long termes, à la mise en place de politiques publiques privilégiant, en matière d'économies d'énergie, l'isolation thermique de tous les bâtiments ainsi que le développement massif de transports publics

4. La priorité mise à la réduction de la dette publique est, de ce point de vue, tout simplement indécente. La dette brute a ainsi été réduite de plus de 25% en un an ! La dramatisation volontaire du poids de la dette sert avant tout d'instrument politique pour ne pas répondre à toute une série de besoins sociaux, actuels et futurs. La majorité de la commission utilise à cet égard rituellement la formule, à propos de la diminution des intérêts de la dette, *«cette diminution de charges assure à l'Etat une amélioration sensible du pouvoir de prestations»*. Certes, mais surtout le «pouvoir de prestations» de l'Etat dépend de choix politiques par rapport aux finances publiques (par exemple, imposition plus forte des multimillionnaires, impôt sur les successions, suppression des exonérations fiscales...).
5. Quant aux exonérations fiscales des personnes morales, la majorité de la COFIN ne dit mot des quelques CHF 3 milliards de recettes fiscales soustraites ces dernières années au canton, selon une estimation d'un expert interrogé dans le cadre d'une émission de la RTS. Les allègements fiscaux octroyés aux entreprises par le Conseil d'Etat, en dehors même de l'application de l'arrêté Bonny, ne sont rien d'autres que des cadeaux faits aux actionnaires des entreprises concernées, une pratique inadmissible et particulièrement opaque. Les prétendues contre-prestations en matière d'emploi ou sur le plan de la fiscalité des personnes physiques sont loin de compenser les pertes fiscales consécutives à ces exonérations ainsi que les coûts inférés par la venue des sociétés multinationales (infrastructures notamment), sans parler de l'influence de ces exonérations quant à la participation vaudoise à la RPT.

L'acceptation des comptes n'est pas un acte administratif, c'est un acte politique qui donne quittance à une orientation politique. La minorité de la commission, à savoir le représentant à la Commission des finances du groupe A Gauche toute!(POP-solidaritéS), vous invite en conséquence à refuser les comptes 2011.

Lausanne, le 7 juin 2012

Le rapporteur :  
(signé) *Jean-Michel Dolivo*